

## **PJ 12-3 : Plan de gestion des déchets**

### Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PREDMA)

Le Plan Régional, arrêté par délibération du Conseil Régional d'Ile de France en mai 2009, rappelle les enjeux de la gestion régionale des déchets et fixe les orientations pour les prochaines années.

Ainsi, les axes retenus sont :

- l'optimisation des filières de traitement, privilégiant la valorisation matière,
- la réduction des distances du transport,
- la préservation des sites existants en privilégiant leur développement dès lors qu'ils répondent aux orientations du Plan.

### Application à l'entreprise Lliso Frères

L'entreprise Lliso Frères, en tant qu'adhérent au MIN de Rungis, s'inscrit dans un processus de réduction de l'empreinte environnementale du MIN, qui passe par :

- l'optimisation de la gestion de ses déchets, qui sont tous classés « non dangereux » : 100% du bois des palettes, soit 10 000 tonnes par an est valorisé dans un centre de recyclage collectif, d'une capacité de 60.000 t/an ;
- un recyclage des bouteilles de gaz Azéthyl vides de type L 50 qui sont récupérées par une société spécialisée et échangées contre des bouteilles pleines ;
- les déchets non valorisables sont compactés puis collectés par une entreprise spécialisée, et éliminés dans une déchèterie (Point E) située dans l'emprise du MIN de Rungis, ce qui réduit la distance de transport de ces déchets.

L'entreprise Lliso Frères se conforme donc aux dispositions présentées dans le PREDMA Ile de France.